



## mon poste est proposé à mes collègues dans le cadre d'un pse

Par **yena**, le **25/04/2013** à **11:46**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que je faisais parti des personnes licenciées dans le cadre d'un PSE. mon poste n'est pas supprimé, mais comme j'ai moins d'ancienneté que d'autres dans la société, mon poste est proposé à une personne qui fait aussi partie du PSE mais pour qui son poste est supprimé.

Je précise que je travail dans une agence régionale pour une très grosse société et que la personne devra obligatoirement déménager pour me remplacer car je suis le seul à occuper ce poste dans la région.

est ce légal? y a t il une parade ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **25/04/2013** à **16:12**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel déjà pour savoir si les critères dans l'ordre des licenciements sont bien respectés...

En revanche, dans le cadre du reclassement, l'employeur a une obligation de proposer tous les postes vacants ou qui le seront au sein de l'entreprise ou même du groupe...

Par **yena**, le **29/04/2013** à **06:26**

Bonjour,

il semblerait que les critères sociaux (age, ancienneté, ...) aient été respectés.

Mais ce que je ne comprends pas, c'est la logique des chaises musicales : le poste d'un collègue est supprimé. Pas le mien.

Mais comme il a plus de points que moi, on lui propose mon poste alors que nous avons beaucoup de tâches qui sont différentes.

Par ailleurs, comme il n'y a pas beaucoup de régions dans notre société, si il accepte, le seul

reclassement possible sera que j'aïlle dans sa région.  
là j'avoue que je ne comprends pas la logique

Par **P.M.**, le **29/04/2013** à **08:02**

Bonjour,

Si vous faites parties des personnes licenciées comme vous l'indiquez, c'est qu'aucun reclassement n'était possiblee pour vous, autrement, normalement, l'employeur ne devrait pas pouvoir vous muter dans le seul but de laisser votre poste libre...

Par ailleurs si vous n'avez pas de clause de mobilité licite, l'employeur ne peut pas vous obliger à une mutation dans un autre secteur géographique...